

Tous et toutes contre la loi "Travail" !
Tous en Grève le Jeudi 26 mai !

éducation
Sud



PERSONNELS DE L'ÉDUCATION DEBOUT : NOUS AUSSI ON BLOQUE TOUT !

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, la loi El-Khomri concerne toutEs les salariéEs : les contractuelEs, les précaires mais aussi les fonctionnaires car la casse des droits des salariéEs du privé prépare inévitablement la destruction du statut des fonctionnaires.

Contrairement à ce qu'il tente de nous faire croire dans sa volonté de diviser pour mieux régner il n'est pas absurde que la fonction publique se soulève au côté des salariés du privé plus directement touchés par cette loi, car cette loi constitue un véritable tournant sociétal sur fond de néolibéralisme : régression sociale inouïe, elle synthétise la volonté de détruire les garanties et acquis collectifs par l'individualisation et la mise en concurrence des salariéEs entre eux, des écoles entre elles, des collectivités entre elles...

Elle fait écho aux réformes successives qui attaquent l'Éducation Nationale et la fonction publique : réforme des statuts, réforme des rythmes scolaires, réforme des collèges, réforme territoriale, gel des salaires, PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), loi déontologie...

Depuis bientôt trois mois, des centaines de milliers de travailleurEs du public et du privé, de lycéenEs et d'étudiantEs font grève et manifestent. Depuis bientôt trois mois, des centaines de manifestantEs et de militantEs essuient les coups de matraque et les lacrymogènes, sont arrêtéEs et placéEs en garde à vue avant de passer en comparution immédiate où ilEs écotent de lourdes peines. Depuis bientôt trois mois que la lutte a démarré, et malgré un traitement médiatique partisan et une répression policière et judiciaire honteuse, la contestation se maintient et le climat social change. Les Nuits Debout s'ancrent et prennent de l'ampleur, le gouvernement est désormais clairement isolé. Il a du passer en force une première fois en usant du 49-3 mais le débat continue avec un examen au Sénat puis de nouveau à l'assemblée dans les prochains mois.

Nous avons une vraie possibilité de le faire enfin céder, pour peu que nous frappions fort là où ça fait mal : l'économie, en occupant les lieux de travail, en bloquant les moyens de production...

Déjà plusieurs secteurs du privé sont partis depuis la semaine dernière dans des grèves reconductibles : routiers, dockers, industrie pétro-chimique... Des syndicats et divers collectifs de lutte organisent de nombreuses actions de blocages économiques à travers le pays.

Dans l'éducation, nous avons, depuis le 9 mars, fait plusieurs grèves dans la suite de celles pour les moyens, contre la refonte de l'éducation prioritaire ou pour le retrait de la « réforme » du collège, sans pourtant réussir à engager un mouvement d'ensemble de l'Éducation nationale et nos combats sont restés trop souvent isolés des autres secteurs.

Cette fois-ci, tous ensemble, par la jonction des luttes des différents secteurs mobilisés et par la généralisation de la grève pour le retrait de la loi El-Khomri, nous pouvons infliger la défaite qu'il mérite au gouvernement mais, surtout, nous devons protéger les droits que nous méritons chaque jour par notre sueur.

Nous appelons les personnels de l'éducation (enseignantEs, CPE, AED, personnels d'administration et d'entretien, animateurEs...) de l'enseignement supérieur et de la recherche (enseignantEs-chercheurEs, enseignantEs, chercheurEs, ingénieurEs), à se mettre en grève le 26 mai, à mettre en débat sa reconduction en Assemblée Générale et à rejoindre les secteurs en lutte.

Nous appelons à diffuser cet appel dans toutes les assemblées générales, Nuits Debout, instances syndicales, et réunions syndicales qui vont se tenir.

Alors, dans l'Éducation Nationale comme dans les autres secteurs, mobilisons-nous pour mettre un coup d'arrêt aux régressions sociales et imposer une autre politique !

**Tous en Grève et dans la rue Jeudi 26 mai !
Renforçons la mobilisation et mettons en
débat la reconduction !**

Dans l'éducation comme ailleurs, la loi El Khomri ne nous épargne pas !

Le statut des fonctionnaires, s'il est dérogatoire au Code du travail, ne lui est pas totalement étranger : ses principes fondamentaux s'appliquent aux agents publics, fonctionnaires et contractuels (temps de travail, droit au reclassement, etc...). Et de nombreuses dispositions réglementaires, décrets ou arrêtés, sont équivalentes au code du travail, comme le paiement des heures supplémentaires calées à 25%. La loi « El Khomri » se traduira forcément rapidement dans la fonction publique.

Certains pans de la loi concernent d'ores et déjà directement les fonctionnaires enseignantEs : le CPA, la santé et la sécurité au travail, les formations privées, entre autres.

Le CPA : l'individualisation des droits des salariés au détriment de garanties collectives

Il s'agit d'un immense traitement automatisé de données personnelles centralisées par la Caisse des dépôts et consignations. Ce compte se voit adjoindre, en plus du « Compte Personnel de Formation » et du « Compte de prévention de la pénibilité » déjà prévus, un « Compte d'engagement citoyen ». D'autres comptes sont amenés à intégrer progressivement ce CPA : nous aurions ainsi une somme de droits « individuels » à capitaliser, transférables d'un compte à l'autre. Le risque étant de devoir, dans le futur, monnayer certains droits contre d'autres. Un pas de plus vers l'individualisation des carrières, la facilitation des mutations économiques et la casse des droits collectifs déjà largement entamée par le protocole PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) passé en force fin 2015 malgré un vote majoritairement contre des syndicats.

La 4e partie du code du travail nous concerne

N'oublions pas que les fonctionnaires sont aussi concernés par la 4e partie du Code relative à la santé et à la sécurité au travail, et dans ce projet de loi, l'article 44 vise à amoindrir la place de la médecine du travail dans son rôle de « prévention » et d'adaptation du poste au salariéE. La loi El Khomri inverse la logique en donnant aux médecins du travail pour mission d'attester de la « capacité » du travailleur à tenir son poste. Il s'agit clairement d'une sélection médicale par la santé sans projet de prévenir les conditions de travail dangereuses.

La loi El Khomri poursuit donc le démantèlement de la médecine du travail.

Quant aux CHSCT, si les lois Macron et Rebsamen avaient déjà réduit leur rôle, le projet de loi Travail va encore plus loin : son article 12 stipule que le patron ou la patronne peuvent décider de refuser les enquêtes de CHSCT et d'en assumer le coût. Dans la Fonction publique d'État et la Territoriale nous avons déjà du mal à faire fonctionner les CHSCT normalement et cette mesure, appliquée au Code du Travail, ne pourra qu'amoindrir le rôle des CHSCT et les avancées que nous pouvons y obtenir en terme d'amélioration des conditions de travail des agentEs.

Vers la privatisation de la formation professionnelle

La loi permet une augmentation des financements pour les organismes privés de formation professionnelle : les établissements hors contrat qui dispensent une formation professionnelle pourront recevoir la taxe d'apprentissage sur simple condition de reconnaissance et non plus sur contrat d'association. En échange de cette ouverture de fonds, l'Etat ne mettra rien en place pour contrôler le contenu des formations ni la ligne pédagogique de ces établissements.

Le changement de hiérarchie des normes, nous le voyons dans l'éducation aussi !

La loi prévoit qu'un accord d'entreprise puisse prévaloir sur les conventions collectives ou le droit du travail même si cet accord d'entreprise est moins avantageux, ce qui était jusque-là impossible. On voit bien la dégradation des conditions de travail - qui seront soumises « au bon fonctionnement de l'entreprise » (article 1) - que cela va entraîner. Mais dans l'Education Nationale et dans le supérieur, cette logique commence déjà à voir le jour avec l'autonomie des établissements, qui fragilise le cadre national et fait prévaloir une logique de contractualisation entre l'Etat et les établissements. Avec la loi El Khomri, cette logique va s'accroître.

Les contrats de droit privé existent aussi dans l'Education Nationale !

Enfin, n'oublions pas que l'éducation nationale recrute des personnels en contrats de droit privé (CAE-CUI). Ces contrats, qui sont déjà les plus précaires, seront encore fragilisés puisqu'ils seront directement impactés par l'ensemble des mesures prévues dans la loi El Khomri.